

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à
10 h 30 à l'Hôtel de ville du Canton de Hatley situé au 4765,
chemin de Capelton, Canton de Hatley
le 18 avril 2018**

Présences :

M. Vincent Gérin, maire	Ayer's Cliff
M. Gilles Viens	Hatley
M. Martin Primeau, maire	Canton de Hatley
Mme Marcella Gerrish	North Hatley
M. Kimball Smith, d.g.	Ayer's Cliff
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. André Martel, d.g.	Hatley
M. Daniel Décary, d.g.	North Hatley
Mme Kyanne Ste-Marie, d.g.	Canton de Hatley

ABSENCE:

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions des visiteurs
- 4) Adoption du procès-verbal du 21 février 2018
- 5) Suites du procès-verbal du 21 février 2018
- 6) Nomination de la firme RCGT pour les années 2018-2019
- 7) Programme d'échantillonnage 2018
- 8) Contrat coordonnateur projet navette
- 9) Budget aménagement Plage 2018
- 10) Comptes à payer
- 11) Correspondance
- 12) Mandat démolition
- 13) Mandat installation électrique
- 14) Prochaine réunion le 20 juin 2018
- 15) Clôture de l'assemblée

18-04-18.01

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président Monsieur Gérin constate le quorum à h et déclare la séance ouverte.

18-04-18.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Primeau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

18-04-18.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Marcella Gerrish

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 21 février 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.05

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2018

18-04-18.06

NOMINATION DE LA FIRME RCGT POUR LES ANNÉES 2018-2019

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est notre firme comptable depuis 2012;

ATTENDU QUE la nomination pour les années 2018 et 2019 est requise;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT GÉRIN DE SURSEOIR À LA DÉCISION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-18.07

PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGES 2018

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog propose des stations à échantillonner dans le cadre du programme d'échantillonnage de la MRC.

ATTENDU QUE les stations à échantillonner pour l'été 2018 sont :

Station	Tributaire	Bassin versant	Municipalité
Tomifobia 2	Tomifobia	Massawippi	Hatley
Brook 1	Brook	Massawippi	Hatley
McConnell 1	McConnell	Massawippi	Ste-Catherine-de-Hatley
Pont Couvert 2A	Pont Couvert	Massawippi	Ste-Catherine-de-Hatley

ATTENDU QUE les coûts d'analyse s'élèvent à environ 250\$/station, soit 1000 \$ pour les stations proposées.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi autorise la MRC à prélever le montant prévu dans le budget de la patrouille nautique.

ATTENDU QUE la Régie Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi autorise la MRC à solliciter la collaboration de Bleu Massawippi afin d'effectuer les prélèvements.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES VIENS

ET RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte la campagne d'échantillonnage prévue pour l'année 2018 au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.08

CONTRAT DE COORDONNATEUR DE NAVETTE 2018

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite opérer une navette sur le lac Massawippi au courant de l'été 2018.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite embaucher une ressource afin de coordonner la logistique de la mise en service de la navette.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR MARCELLA GERRISH

ET RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi embauche le pilote Robert côté à titre de consultant au tarif de 25\$/hrs et ce jusqu'à concurrence de 40 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.09

LOCATION NAVETTE MASSAWIPPI

ATTENDU Q'UN diagnostic du potentiel cyclotouristique et cycloportif de la MRC a été réalisé et qu'un plan d'action quinquennal a été déposé en 2016;

ATTENDU QUE la mise en place d'un projet de navette au lac Massawippi visant à relier les deux pistes cyclables localisées à North Hatley et à Ayer's

Cliff a été identifiée dans le plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre d'une stratégie cycliste sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC s'est prononcé le 21 février 2018 en faveur de ce projet en lui attribuant un montant de 25 000 \$ provenant des fonds déjà réservés pour la mise en œuvre du plan d'action vélo et que la Régie du Parc régional Massawippi a également confirmé sa participation financière;

ATTENDU QUE l'objectif est de mettre en place ce service de navette pour la saison estivale 2018;

ATTENDU QU'il faut procéder à la location de l'embarcation sans tarder puisqu'elle devra répondre aux critères de Transport Canada et que les délais de fabrication sont d'environ 12 semaines;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

QUE la Régie du Parc procède à la location, avec option d'achat, d'une embarcation pour l'exploitation d'un service de navette entre les municipalités de North Hatley et Ayer's Cliff dont le prix d'achat est de 50 500\$ (taxes en sus);

QU'une enveloppe n'excédant pas 15 000 \$ (taxes en sus) soit affectée à la location de cette embarcation de type « ponton » répondant aux besoins des opérations et conforme aux exigences de Transport Canada pour l'année d'opération 2018;

QUE les conditions de location prévoient, dans l'éventualité où la Régie du Parc régional déciderait de procéder à l'achat de l'embarcation :

- au terme de la location de la première année, que le prix de vente de l'embarcation sera réduit de 9 000 \$;
- au terme de la location de la deuxième année, le cas échéant, que le prix de vente de l'embarcation sera réduit d'un montant de 7 000 \$ supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.10

**CONDITIONS DE TRAVAIL ET EMBAUCHE DES PILOTES POUR
LA NAVETTE MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE les conditions de travail des pilotes pour la saison 2018 sont fixées à 18\$ de l'heure. Les autres conditions sont celles prévues à la *Loi sur les normes du travail* et autres lois applicables

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES VIENS**

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient embauchées comme Pilote de la navette pour un nombre d'heures à déterminer entre le 23 juin et le 15 septembre 2018 : Monsieur Robert Côté et Mme Marilou Quessy

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.11

BUDGET AMÉNAGEMENT PLAGE

ATTENDU QUE le solde disponible du règlement d'emprunt 2016-01 lié au projet plage s'élève à ce jour à 202 866,13 \$

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi souhaite débiter les travaux d'aménagement de la place Massawippi et ce dès l'été 2018.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte de transférer une somme de 50 000 \$ du solde disponible de règlement d'emprunt numéro 2016-01 vers le compte courant du Parc et ce aux fins d'aménagement de la plage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.12

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
2018000006	500,00 \$
2018000007	763,16 \$
2018000008	420,17 \$
2018000009	532,74 \$
2018000010	66,47 \$
2018000011	66,47 \$
2018000012	4599,00 \$
2018000013	182,76 \$
2018000014	31,07 \$
2018000015	10204,03 \$
Total	17 365,87 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES VIENS**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 19 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-18.13

CORRESPONDANCE

18-04-18.14

DIVERS

18-04-18.15

PROCHAINE RÉUNION 2018

La prochaine réunion publique sera le 20 juin 2018 au 4765, chemin de Capelton à 10 :30.

18-04-18.16

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance à 11 h 25.

Je, Vincent Gérin, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Gérin
Président

Kyanne Ste-Marie
Secrétaire-trésorière